

CONCOURS

Jardin indigène

Objectifs

- Sensibiliser, encourager et informer sur l'utilisation d'espèces indigènes dans les aménagements floristiques.
- Récompenser les efforts en ce sens.

Critères

- Résider sur le territoire du Conseil de quartier du Cap Rouge
- Le parterre doit abriter au moins 5 espèces de fleurs indigènes.
- Les espèces ne doivent pas avoir de statut d'espèces menacées.
- Les fleurs peuvent venir de récupération de graines, de centre de jardins, de transplantation ou pousser tout naturellement sur un terrain.
- Les aménagements doivent respecter les règlements municipaux (marges, hauteur ,etc.)
- Les espèces choisies doivent être reconnues comme non-envahissantes.
- Les participants peuvent identifier les espèces présentes sur leur parterre.

Transmettre les photos dès le 1er juin, participation jusqu'au 31 juillet par courriel à mediation@maisonleonprovancher.com

Le gagnant sera tiré au hasard et trois prix coup-de-cœur seront offerts et sélectionnés par notre comité.

Nombreux prix à
gagner !